

NUMERO 8 – DÉCEMBRE 2017

Journal communal de Coincy

Retrouvons l'envie de vivre ensemble !

Dans ce numéro

- Le mot du Maire
- Cérémonie des vœux
- Commission de Suivi de Site LIDL
- Projet d'espace paysager
- Travaux rue Principale
- Plantations : ligne 63 KV
- Boite à livres au lavoir
- Vente de pain et d'œufs à Coincy
- Déneigement
- Repas des aînés
- Noël des enfants
- Etat civil
- Remerciements

A noter !

Cérémonie des vœux

L'équipe municipale aura le plaisir de vous accueillir à l'occasion des vœux suivis d'un pot de l'amitié le :

Samedi 13 janvier 2018 à 18h

dans la salle communale de Coincy.

Le mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous retrouver pour ce traditionnel et semestriel bulletin municipal, important, pour nous, dans la vie de notre village.

2017 a vu un virage en matière d'organisation territoriale avec la fusion de deux intercommunalités. Cette nouvelle Communauté de Communes a pris la compétence de l'assainissement jusque-là assurée par le COMOGYRE dont l'existence pourrait être remise en cause. D'autres services dédiés, comme le déneigement de nos voiries, ne seront plus assurés (annonce faite le 14 novembre).

Après discussion, un accord a finalement été trouvé avec le Maire d'Ogy Montoy Flanville afin d'assurer cette année la continuité de la prestation de déneigement dans notre commune. En plus du déneigement, le COMOGYRE, syndicat à vocation multiple regroupant 5 communes, gère le ramassage scolaire : une autre raison pour nous de ne pas vouloir le voir disparaître. Il faudra néanmoins, inévitablement, envisager une nouvelle organisation. Cela fera partie de nos priorités pour 2018.

Une nouvelle organisation se met en place pour le conditionnement et le ramassage des ordures ménagères. La CCHCPP assurera une campagne d'information sur les différentes modalités. De nouvelles habitudes sont à prendre. Trier et recycler, c'est utile, c'est aussi un geste citoyen.

Dans cet esprit, nous sommes en négociation avec la CCHCPP qui souhaite faire des économies. C'est louable, mais ce serait au détriment d'un service bien utile pour Coincy, comme pour d'autres communes proches : l'autorisation d'accéder à la déchetterie de Metz Borny. En effet la CCHCPP ne veut plus renouveler la convention avec Metz Métropole, ce qui nous obligerait à apporter nos déchets verts et autres matériaux à Courcelles Chaussy ou Courcelles sur Nied. La proximité est un atout pour valoriser nos déchets.

Un autre sujet de discussion avec la CCHCPP est le projet d'installation d'une entreprise de métallerie à proximité du lotissement le Clos des Vergers, déjà suffisamment impacté par la plateforme logistique. Nous avons exprimé notre désaccord sur le positionnement de cette entreprise sur la zone de la Planchette. Aux dernières nouvelles, ce serait une entreprise d'entrepôt d'échafaudages qui pourrait s'y installer. A suivre ...

2018 : il est annoncé une refonte de la fiscalité locale et une suppression de la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat. Cette taxe d'habitation est un élément important de nos recettes de fonctionnement. Beaucoup de choses se disent mais nous ne savons pas ce que nous réserve la réforme.

Votre réflexion, vos observations sur ces différents sujets sont importantes pour nous, donc n'hésitez pas à nous les communiquer.

Je tiens à saluer les nouveaux administrés de la commune et vous donne rendez-vous à tous en janvier pour les traditionnels vœux du conseil municipal que nous voulons avant tout conviviaux.

A toutes et à tous, je souhaite de bonnes et belles fêtes de fin d'année.

Le Maire, Michel HERENCIA

Commission de Suivi de Site LIDL : Coincy toujours victime des nuisances sonores et visuelles

La commission de suivi de site de Lidl (CSS) constate une amplification des plaintes liées aux nuisances sonores et visuelles en provenance de la plateforme Lidl, aussi bien du côté de Coincy que du côté de Ogy-Montoy-Flanville. En effet, les riverains se plaignent des sifflements des aéro-réfrigérants, des moteurs des camions qui tournent pendant toute la durée du chargement et des chocs des transpalettes même en pleine nuit. Le non respect fréquent des stops par le personnel et les transporteurs qui sortent du site fait aussi courir des risques d'accidents graves pour les habitants de Coincy.

La CSS a déjà signalé ces nuisances à plusieurs reprises aux responsables de la société Lidl, mais les mesures prises jusqu'à aujourd'hui n'ont encore réglé aucun de ces problèmes. La Direction de Lidl se justifie en déclarant qu'ils respectent l'**arrêté préfectoral** et les normes de bruit, alors que ce n'est manifestement pas le cas, notamment pour le tapage nocturne enduré par les riverains et le visuel direct côté Coincy. **Article 2.4.1** : l'exploitant prend les dispositions appropriées qui permettent d'intégrer l'installation dans le paysage. **Article 2.4.3** : Un merlon de terre est mis en place pour éviter un visuel direct depuis le village de Coincy. **Article 2.4.4** : l'exploitant met en œuvre les mesures permettant de limiter au plus bas niveau possible la pollution lumineuse (par exemple occultation des parois translucides des locaux éclairés en période nocturne). **Article 6.1.1** : l'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solide, de tonalités marquées, de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celle-ci. **Article 6.1.2** : l'exploitant prend les dispositions nécessaires pour limiter le bruit émis par les véhicules, les quais de chargement et d'expédition sont équipés de prises électriques en nombre suffisant pour permettre l'alimentation des réfrigérations des véhicules sans fonctionnement de leur moteur thermique.

Ni ces quelques exemples d'articles non respectés ni la mise en demeure adressée par la préfecture à Lidl le 29 septembre 2014 pour respecter l'article 2.4.3 dans un délai de deux mois ne semblent suffisants pour que les responsables de Lidl fassent les investissements nécessaires pour se mettre en conformité.

Des plaintes ont été adressées à la DREAL et à la Direction strasbourgeoise de Lidl France par la Mairie et par des membres de l'association AGIPECE, et nous encourageons chaque villageois victime de ces nuisances à en faire de même pour qu'enfin Lidl réagisse et mette en place des solutions efficaces.

Projet d'aménagement d'espace paysager entre Coincy et Lidl : la Mairie prend les devants

L'acquisition des parcelles au nord du village, face à la base logistique Lidl, est en bonne voie : nous sommes propriétaires de 75% des terrains, les autres sont sous compromis de vente et pour les terrains dits « biens sans maître », les procédures d'intégration au domaine communal sont lancées.

Avant tout, nous remercions les propriétaires et en particulier des administrés de Coincy qui se reconnaîtront : leur acceptation était un préalable à la réalisation d'un espace paysager destiné à l'évitement du visuel direct, depuis le village de Coincy, de la plateforme logistique Lidl.

Parallèlement, nous avons consulté un organisme, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Moselle. Nos entretiens ont été constructifs et un pré-projet a pu être élaboré. Cette pré-étude intègre ce que la CCHCPP a déjà réalisé, en remodelant le merlon existant et en concrétisant sa continuité sur le domaine communal. Ce socle étagé en plateau permettra la plantation d'une végétation diversifiée et, pourquoi pas, la création d'un verger partagé destiné aux habitants de Coincy.

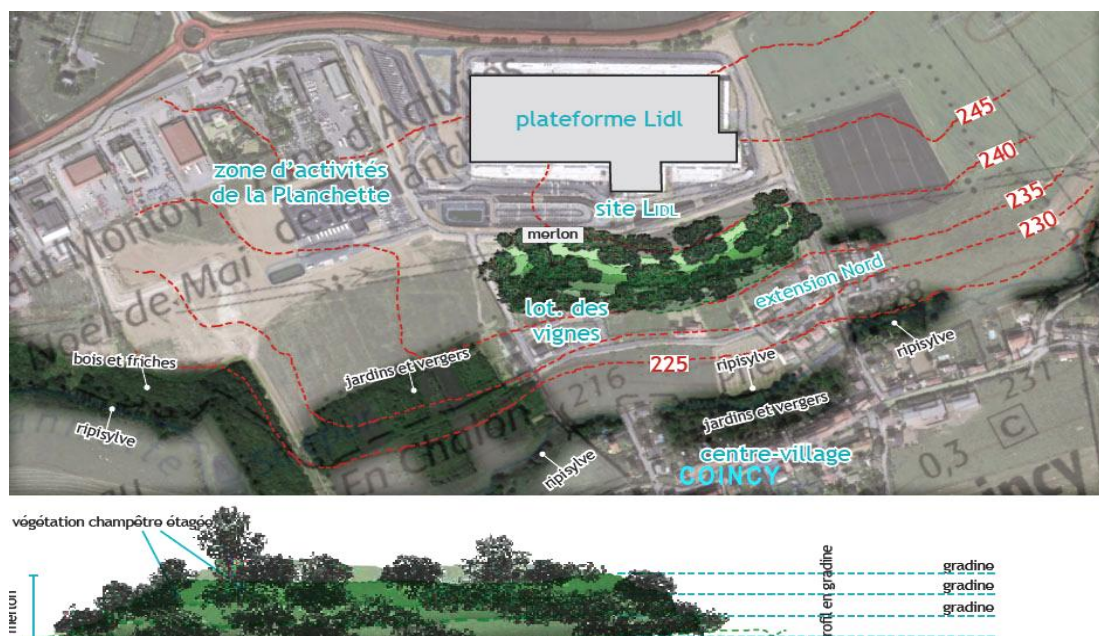
Rappelons que ce projet est né d'une initiative de la Société Lidl, restée à l'état embryonnaire.

Notre projet a d'autant plus de sens quand on voit nos voisins qui recréent des aménagements paysagers pour la santé de l'écosystème, entre autres des haies, et complètent les éléments paysagers existants pour une continuité écologique sur le territoire.

A notre demande, il s'inscrit dans un appel à projet d'intérêt 2017 et est inventorié dans un état des lieux réalisé par la Communauté de Communes.

Ce projet devra être financé. Coincy investit dans l'achat des terrains, un investissement important qui n'aurait pas lieu d'être si cette gigantesque installation s'était faite ailleurs que sous nos fenêtres.

Nous considérons que c'est aux acteurs responsables de cette implantation qui a détruit nos paysages et notre environnement d'en assurer le coût. Des signes encourageants vont dans ce sens, mais le principal intéressé fait la sourde oreille. Pourtant leur slogan « *Pour vous, chaque jour, Lidl protège et sauvegarde l'environnement en s'engageant dans le développement durable* » est un engagement qui ne peut être que prometteur...



Travaux rue Principale

Le projet de réhabilitation de la contre-allée de la rue Principale avance. Nous avons élargi l'étendue de ces travaux à un réaménagement devant la mairie. Nous voulons créer un espace ouvert pour faciliter l'accessibilité des boîtes aux lettres (demandé par les services postaux) et aussi créer une surface plane pour déposer les conteneurs des ordures ménagères qu'il faudra bien s'habituer à utiliser.

Nous en profiterons pour créer une dizaine de places de stationnement, bien utiles pour éviter le stationnement aux abords du giratoire et devant le lavoir que nous voulons dégager et rendre attractif. Cette phase de travaux comprendra un éclairage discret de ce lavoir, aujourd'hui boîte à livres et centre de nos décorations de Noël.

Notre maître d'œuvre travaille à l'élaboration des consultations d'entreprises. Le financement est assuré par une banque partenaire et nous avons fait notre demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Nous devons tenir compte de l'avancement des travaux de raccordement de la fibre optique, ce qui laisse à penser que, raisonnablement, nos travaux pourraient démarrer en juillet 2018.

Plantations : ligne 63 KV

A l'élaboration du projet de construction de la nouvelle ligne 63 KV, nous avons sollicité l'URM pour obtenir des mesures compensatoires complémentaires. Nous avons souhaité que le long de la RD4, à la hauteur du village de Coincy, soit mis en place un écran végétalisé, constitué d'arbres et d'arbustes, destiné à atténuer le visuel direct sur les pylônes, hauts de près de 40 mètres.

L'URM a bien compris notre démarche et donné suite à notre demande en prenant en charge, en complément d'une compensation financière qui nous était allouée de droit, la totalité du coût financier de la création de cet écran végétalisé réalisé avec un paysagiste.

Le Conseil départemental nous a suivis dans ce projet et une convention d'autorisation a été établie. Nous remercions les intervenants pour leur écoute qui a permis cette réalisation environnementale.



Boîte à livres au lavoir

Une boîte à livres a été installée par l'équipe municipale cet été grâce aux dons de livres en bon état de certains administrés et remporte un certain succès. Il s'agit d'un système d'emprunt et d'échange de livres entre habitants de votre commune, totalement gratuit et sans contrainte, disponible 24 h sur 24. L'idée est de donner plusieurs vies aux livres, d'encourager la lecture, de partager ses goûts littéraires et de créer du lien en toute simplicité.

Le principe est simple : il suffit d'emprunter un livre ou magazine puis de le remettre en place après l'avoir lu pour que d'autres puissent en profiter, ou de le remplacer. Ces ouvrages s'adressent au plus grand nombre, petits ou grands. Au printemps, une zone de dons de livres sera placée à proximité. Cette initiative est fondée sur le civisme et le partage, merci de prendre soin des lieux pour le plaisir de tous et excellente lecture !

Vente de pain, d'œufs frais et de pommes de terre

Un nouveau service de vente de pain, d'œufs frais de plein-air ainsi que de pommes de terre est proposé depuis quelques mois devant la ferme de Colombey à Coincy. Les deux distributeurs automatiques permettent de s'approvisionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 toute l'année et acceptent aussi bien les pièces de monnaie que les cartes de crédit ou même les paiements par smartphones.

Le pain provient de la boulangerie de Vigy, les œufs frais ainsi que les pommes de terre proviennent de la ferme de Colombey.



Déneigement



Le 16 novembre 2017, nous avons actualisé un ARRETE PRESCRIVANT LE DENEIGEMENT DES TROTTOIRS PAR LES HABITANTS. Cet arrêté 18/2017 consultable sur notre tableau d'affichage est un simple rappel, sachant que beaucoup déjà effectuent ce déneigement afin de prévenir les risques d'accidents.

Une distribution de sel a été faite aux administrés le samedi 25 novembre et 7 bacs à sel ont été installés en libre-service dans le village. Cela devrait suffire à chacun pour le début de cet hiver. Lorsque votre stock de sel sera épuisé, n'hésitez pas à le signaler à la Mairie. Une distribution supplémentaire sera organisée si nécessaire.

Repas des aînés

Cette année, le traditionnel repas de fin d'année de nos aînés a eu lieu au restaurant Au Coup d'Œil, à Metz. Les invités ont ainsi pu discuter avec les élus de la commune tout en savourant le menu dans une ambiance conviviale et festive. Nous remercions tous les participants qui ont enrichi cette rencontre par leur présence et leur enthousiasme. A l'année prochaine !

Noël des enfants

Dans la bonne humeur et dans la magie de Noël, les enfants de COINCY de 4 à 13 ans ont été conviés à un atelier nature autour du poney le samedi 9 décembre.

Une découverte pour certains, de tendres retrouvailles avec Lavande ou Ratatouille pour d'autres. Tous se sont ensuite retrouvés autour d'un goûter de Noël pour terminer dignement ce bel après-midi.



Joyeuses Fêtes



Etat civil : naissances et baptêmes républicains

Nous vous faisons part de 2 nouvelles naissances dans la commune de Coincy en 2017 :

- **Ambre RICHARD**, née le 9 septembre 2017
- **Maeline STEIMETZ**, née le 24 novembre 2017

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et adressons nos félicitations aux heureux parents.

Nous vous faisons également part des baptêmes républicains de :

Gaston et Marius NICLOUX le 27 août 2017 à Coincy, tous deux nés le 11 octobre 2016.

Mariage à Coincy

En mairie de COINCY, le 7 octobre 2017, a été célébré le mariage d'Anissa ISSAD et David HATSTADT.

Tous nos vœux de bonheur.



Remerciements

Nous tenons à remercier les administrés qui nous ont aidés dans certains travaux comme l'enlèvement de débris sur les voiries communales et l'élagage d'arbres sur l'espace vert, le long du ruisseau Dame Jeannette. Merci aussi pour les décorations de Noël originales imaginées par une sympathique administrée. Leurs contributions nous ont permis de réaliser des économies appréciables pour les finances de la commune.

Et n'oublions pas !

